

# Le récit métropolitain : une légende urbaine

Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti

DANS **L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE 2019/2 Vol. 83**, PAGES 72 À 84  
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0020-0093

ISBN 9782200932534

DOI 10.3917/lig.902.0072

Date de mise en ligne : 18/06/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-l-information-geographique-2019-2-page-72?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Le récit métropolitain : une légende urbaine

Par Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti

Olivier Bouba-Olga, CRIEF, Université de Poitiers  
olivier.bouba.olga@univ-poitiers.fr

Michel Grossetti, LISST, CNRS, EHESS, Université de Toulouse  
michel.grossetti@ehess.fr

## ► Introduction

En matière de développement économique des territoires, un récit s'est imposé depuis quelques années, selon lequel l'avenir serait aux « métropoles ». Un récit qui fait dire à Philippe Askenazy et Philippe Martin (2015), dans une note pour le Conseil d'Analyse Économique, qu'une « politique territoriale visant à maximiser la dynamique de croissance d'un pays doit (...) faciliter la concentration des activités dans les métropoles (...) [afin de] « concurrencer les métropoles mondiales », l'agglomération étant « plus efficace, plus productive et génératrice d'innovation et de croissance ». Un récit qui conduit Laurent Davezies et Thierry Pech (2014) à affirmer, dans une note pour Terra Nova, que « notre organisation territoriale doit (...) assurer les conditions du développement économique aux territoires les plus dynamiques sans les asphyxier à force de prélèvements ». Un récit que Jean Viard (2018), dans une autre note pour la fondation Jean Jaurès, résume par cette formule lapidaire : « La lumière a basculé vers les métropoles, et le hors-métropoles est au bord de la révolte politique populiste ».

Quid des autres territoires, alors ? Askenazy et Martin (2015) expliquent qu'ils pourront bénéficier du soutien aux métropoles, car « la concentration spatiale des activités, dans la mesure où elle permet des gains de productivité, bénéficie indirectement aux territoires défavorisés en solvabilisant le système de transferts sociaux ». Dit plus simplement, le supplément de croissance permettra de dédommager les perdants<sup>1</sup>. Davezies et Pech (2014) repris par Viard (2018), proposent un autre bouclage, en assignant un rôle aux territoires hors métropole : « Le fait d'être délaissés va favoriser le rôle de ces territoires dans la production de forêt, d'air et d'eau purs, de produits agricoles de

---

1. À condition que cette « élite » consente un peu plus à l'impôt, comme le lui demande Geoffard (2016).

qualité et de modes de vie « paisibles » ». L'économie mondialisée pour les métropoles, l'économie dite « présenteielle » ou « résidentielle » pour les autres territoires.

Christophe Guilluy (2016), de son côté, semble tenir un autre discours et s'opposer à ces premiers auteurs, en se focalisant sur ce qu'il a qualifié de « France périphérique ». Il les rejoint cependant quand il affirme que, si la « France périphérique » souffre, c'est en raison de la concentration du modèle mondialisé au sein des métropoles. Dans *Le crépuscule de la France d'en haut* il affirme ainsi que « la mondialisation a (...) généré l'existence de nouvelles citadelles, les métropoles, où se concentre une nouvelle bourgeoisie qui capte l'essentiel des bienfaits du modèle mondialisé. Au nom de la société ouverte, elle accompagne et soutient ainsi les choix économiques et sociétaux de la classe dominante, dont la conséquence est de rejeter inéluctablement ceux dont le système économique n'a plus besoin dans les périphéries territoriales et culturelles ». En termes de préconisation, il semble en appeler à une révolte de la périphérie, qu'il a cru percevoir dans le mouvement des gilets jaunes<sup>2</sup>.

Depuis plusieurs années, nous avons montré, avec d'autres, que ce récit métropolitain ne résiste pas à l'épreuve des faits (Bouba-Olga et Grossetti, 2015, 2018). Nous proposons ici de revenir dans un premier point sur le terme de « métropole », difficile à capturer statistiquement, qui donne lieu à de nombreuses erreurs d'interprétation et véhicule des allant de soi très discutables. Nous insistons ensuite sur une erreur statistique courante, consistant à comparer la moyenne de différents indicateurs sur des catégories de territoires, qui masque l'hétérogénéité au sein de chaque catégorie, et au sein des espaces concernés eux-mêmes.

Nous élargissons enfin la perspective, en montrant que ce récit métropolitain s'inscrit plus généralement dans ce nous avons qualifié de mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence), avant de proposer quelques pistes pour bâtir un autre récit territorial, mieux conforme aux chiffres et aux faits dont on dispose.

---

2. Ces deux discours influencent fortement les grilles de lecture des phénomènes territoriaux comme en témoignent les propos prêtés par Le Canard enchaîné du 12 décembre à l'actuel Président de la république, qui aurait déclaré : « Il ne faut pas désespérer le France périphérique, mais pas non plus celle des métropoles ». Le même Président et son Premier Ministre ont déclaré à plusieurs reprises dans différentes interventions que « Les problèmes ne sont pas les mêmes dans les métropoles et dans les campagnes ».

## ► La métropole : un objet mal identifié

L'une des définitions les plus complètes de la notion de métropolisation, proposée par le site de ressources en géographie Géoconfluences, est la suivante : « La métropolisation désigne le mouvement de concentration de populations, d'activités, de valeur dans des ensembles urbains de grande taille. (...) [II] ne se réduit pas à sa dimension démographique. Il doit son ampleur et son originalité à la concentration spatiale des fonctions stratégiques du nouveau système productif : appareils de commandement et de contrôle ; foyers de l'innovation ; accessibilités aux réseaux de communication virtuels ou physiques ; attractivité et poids culturels. (...) En s'inscrivant dans les réseaux de l'économie mondiale, la métropolisation modifie l'ancrage local, régional ou national d'une ville »<sup>3</sup>.

On devine au travers des éléments mentionnés que ce processus est multidimensionnel, qu'il renvoie à une question de taille, de spécialisation fonctionnelle, d'innovation et d'insertion dans la mondialisation. Le problème est que ces différentes dimensions sont difficilement observables statistiquement : s'agissant de la question de l'insertion dans la mondialisation, on ne dispose que d'un nombre limité de données sur les flux internationaux (rien sur les chaînes de valeur dans lesquelles sont inscrites les entreprises par exemple). Pour l'innovation, nous ne disposons que de données très partielles pour approcher ce processus, sur les dépenses de R&D, les brevets, les participations à des projets de recherche et les publications scientifiques, pour l'essentiel. Des données qui nous renseignent au mieux sur le sous-ensemble, étroit, des innovations technologiques sous-tendues par un processus de recherche, ou des projets de recherche qui débouchent, parfois mais pas toujours, sur des innovations technologiques. Or, il existe de nombreuses innovations technologiques non assises sur un tel processus, ainsi que tout un ensemble d'innovations non technologiques (innovations organisationnelles, sociales, de marketing...) particulièrement décisives, que l'on ne peut capturer statistiquement. Réduire l'innovation aux variables mesurables produit des biais géographiques, qui masquent l'éventail des possibilités. S'agissant de la taille, enfin et peut-être surtout, on se heurte à chaque fois à des problèmes de seuils auxquels on ne peut pas répondre (à partir de combien d'habitants peut-on parler de « petite ville », de « ville moyenne », de « métropole », et jusqu'à combien d'habitants ?).

Compte-tenu de ces difficultés, les chercheurs qui tentent de repérer la performance supérieure des « métropoles » se contentent donc du critère

---

3. Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/metropolisation>

de taille, mais les zonages et les seuils retenus diffèrent : certains mobilisent des données par zone d'emploi (les analyses empiriques de l'économie géographique notamment, comme chez Martin *et al.*, 2011), d'autres des données par région (comparaisons des PIB par habitant dans Davezies et Pech, 2014)<sup>4</sup>, d'autres, les plus nombreux, par aires urbaines, mais, dans ce dernier cas, les aires urbaines qualifiées de métropoles ne sont pas toujours les mêmes : Guilluy (2014) retient les 25 premières, Davezies et Pech (2014) se focalisent sur 5 qu'ils jugent plus dynamiques, Askenazy et Martin (2015) proposent des statistiques sur 14 d'entre elles, France Stratégie en retient 15 en 2016 puis 12 en 2017.

Ce flou pose un problème important dans tout débat, car pour certains, parler de « métropole » en France, c'est parler de Paris, pour d'autres, c'est parler d'une douzaine de villes, ou d'une demi-douzaine, pour d'autres encore, la métropolisation renvoie au fait urbain, sans compter ceux qui ont en tête les 22 métropoles instituées par le législateur. Dernier exemple en date montrant les problèmes que cela pose dans le débat public, la médiatisation de l'étude de l'Insee (2018) sur l'évolution de la population par aires urbaines 2011-2016, comparée à la période 2006-2011. L'étude France entière s'intitule « Entre 2011 et 2016, les grandes aires urbaines portent la croissance démographique française ». Reuters s'en est fait l'écho en expliquant : « En écho au mouvement des "Gilets jaunes" parfois présenté comme la confrontation entre la France rurale et des villes petites et moyennes et celle des grandes métropoles, cette étude souligne que la croissance des grandes aires urbaines a porté la croissance démographique de la France entre 2011 et 2016 »<sup>5</sup>. Ce faisant, Reuters semble considérer que « grandes aires urbaines » et « métropoles » sont synonymes. Or, les grandes aires urbaines sont au nombre de 241. On y trouve Paris, Lyon et Marseille, bien sûr, mais aussi Ancenis (10 000 habitants), les Herbiers (19 000), Figeac (26 000), *etc.* Bref, beaucoup de villes que peu de personnes assimileraient à des « métropoles ».

## ► Des « métropoles » plus performantes ?

Au-delà de ce flou, l'affirmation selon laquelle les « métropoles » bénéficient d'une croissance supérieure aux autres territoires ne résiste pas à l'épreuve des faits, dès que l'on prend garde à mesurer rigoureusement les phénomènes. L'affirmation de France Stratégie (2017) selon laquelle « le début du XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par un mouvement de concentration de l'emploi

4. Nous avons montré les limites de l'indicateur « PIB par habitant » pour juger des performances relatives des régions françaises (Bouba-Olga et Grossetti, 2015).

5. <https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKCN1OQ0S3-OF RTP>, consultée le 28 décembre 2018.

dans une douzaine de métropoles françaises » repose ainsi sur la comparaison du taux de croissance annuel **moyen** de l'ensemble constitué des 12 premières aires urbaines à d'autres ensembles d'aires urbaines rangées selon un critère de taille<sup>6</sup>. On constate effectivement que les « métropoles » ont **en moyenne** une croissance supérieure, de +0,4 % par an entre 2006 et 2013 contre -0,2 % par an France entière, mais cette moyenne masque de fortes disparités : Bordeaux, Montpellier, Nantes, Rennes et Toulouse sont plus dynamiques que la moyenne nationale depuis le début des années 2000 ; Grenoble, Lille, Lyon et Marseille sont dans la moyenne ; Nice, Rouen et Strasbourg sont en dessous.

Dans l'étude de l'Insee (2018) citée ci-dessus, on rencontre un problème du même ordre lorsque le choix a été fait de titrer « Entre 2011 et 2016, les grandes aires urbaines portent la croissance démographique française ». Si l'Insee a choisi ce titre, c'est parce que cette catégorie a effectivement connu un taux de croissance de 0,5 % en moyenne, contre 0,4 % France entière. Or, une analyse plus attentive de la distribution des taux de croissance au sein de cette catégorie montre qu'ils varient entre -1,6 % et +2,6 %. Dans le même document, on trouve d'ailleurs le graphique restreint aux vingt plus grandes aires urbaines, qui correspondent sans doute mieux à ce que certains considèrent comme étant des « métropoles ».

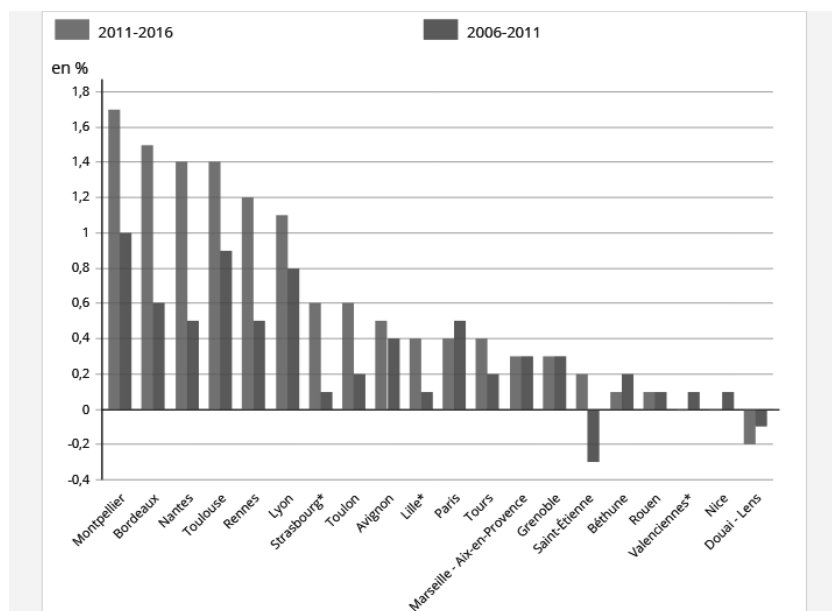
On remarque que parmi les 20 plus grandes aires urbaines, 11 ont un taux de croissance de la population inférieur ou égal au taux de croissance France entière (0,4 %) : calculer la moyenne d'un ensemble aussi hétérogène est donc à éviter.

Précisons en passant que c'est une simplification du même ordre, tout aussi contestable, qui a conduit nombre de commentateurs à voir dans les résultats de l'élection présidentielle l'opposition entre une France des métropoles, nomade, mondialisée et entreprenante, conquise par Macron, et une France périphérique, repliée, xénophobe et fragile, se réfugiant dans le vote le Pen, à partir de la lecture de cartes affectant une même couleur à la totalité d'une commune en fonction du candidat arrivé en tête. Une analyse plus précise montre que les résultats au premier tour des deux finalistes sont remarquablement stables sur tous les types de territoire : 24 % dans les grandes aires urbaines, 22 % dans les villes petites et moyennes, 21 % dans les territoires ruraux pour Macron ; 21 %, 23 % et 25 % pour Le Pen (Gilli, 2017).

---

6. Les douze « métropoles » sont les aires urbaines de plus de 500 000 habitants, Paris constitue une autre classe à elle-seule, viennent ensuite les aires urbaines de 200 000 à 500 000 habitants, de 100 000 à 200 000 habitants, *etc.*

**Fig. 1 : Taux de variation annuel de la population dans les pôles urbains de plus de 300 000 habitants**



Source : Insee, 2018.

Lorsqu'on analyse plus rigoureusement les données disponibles, en évitant ce biais de catégorisation, à la question « les métropoles sont-elles plus performantes que les autres territoires ? », la réponse systématique que l'on obtient est « ça dépend » : certaines « métropoles » sont dynamiques, d'autres non ; certains territoires non métropolitains sont dynamiques (plus que les plus dynamiques des métropoles pour certains comme Figeac, Vitré, Issoire, Vire...), d'autres non. C'est le résultat que l'on obtient en mobilisant des données sur l'emploi total par zone d'emploi (Bouba-Olga et Grossetti, 2015), c'est le même résultat sur le sous-ensemble de l'emploi privé hors agriculture par aire urbaine (Bouba-Olga, Grossetti et Tudoux, 2016), c'est toujours le même, sur d'autres jeux de données ou d'autres périodes, qu'obtiennent d'autres auteurs comme Shearmur *et al.* (2013), Baude (2015), Poupard (2015), Rieurtort (2017)<sup>7</sup>.

Il ne s'agit pas de dire que s'intéresser à la géographie des taux de croissance de la population est inutile. Mais il faut toujours faire attention aux catégories

7. Frick et Rodrigues-Pose (2017) montrent également, en exploitant des données sur 113 pays sur la période 1980-2010, que le lien entre concentration géographique et croissance économique n'a rien d'évident, la qualité de la spécialisation, des infrastructures et des modes de gouvernance étant particulièrement déterminants.

et aux indicateurs que l'on utilise. À ce titre, analyser les différences de moyennes entre des catégories rangées par ordre de taille, sans que l'on sache si la taille des territoires est une variable discriminante, nous aveugle plus que cela nous éclaire. Car ce que montrent avant tout les chiffres publiés par l'Insee (2018), ou ceux produits par le CGET (2018), c'est que l'on retrouve plutôt des dynamiques macrorégionales, avec des territoires (grands, moyens et petits) dynamiques à l'Ouest et au Sud, et d'autres (grands, moyens et petits) moins dynamiques dans un grand quart Nord-Est. Les différences géographiques de taux de croissance opposent moins les grandes et les petites villes, que de larges ensembles macro-régionaux.

Par ailleurs, outre qu'elles ne sont pas homogènes entre elles, les grandes agglomérations ne le sont pas en interne. Une des erreurs de nombreuses analyses sur les performances économiques des « métropoles » est de les considérer comme des entités homogènes et d'ignorer les effets de composition qui expliquent les chiffres moyens observés. Ainsi, par exemple, lorsque l'on fait des moyennes sur les salaires, on a l'impression que les habitants de l'agglomération parisienne sont bien mieux rémunérés que les autres français. Lorsque l'on prend en compte les professions à un niveau détaillé (Bouba-Olga, Grossetti, Tudoux, 2018), on s'aperçoit que les écarts importants de rémunération concernent essentiellement des métiers spécifiques comme les « Cadres des marchés financiers », les « Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus », les « Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire », les « Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises », certains métiers du secteur culturel, bref que les différences de rémunération résultent de la concentration dans la région parisienne du secteur de la finance, des états-majors de grandes entreprises et du secteur culturel<sup>8</sup>. Certains métiers, comme par exemple les emplois temporaires du secteur culturel conduisent au contraire à de moindres rémunérations dans la capitale. Lorsque l'on neutralise les compositions par professions et secteurs d'activité, le surcroît de salaire dans la région parisienne se retirent à un fonds commun d'environ 10 % qui correspond précisément au différentiel de coût de la vie (à cause du logement en particulier). Si les grandes agglomérations ont des marchés du travail favorables pour certaines professions (les jeunes cadres à la recherche d'emploi pour deux membres d'un couple par exemple), elles sont aussi en proie à des logiques spéculatives qui accroissent les prix des logements et repoussent certaines catégories loin des centres urbains, tout en en concentrant d'autres,

---

8. Les « Conducteurs de voiture particulière » perçoivent également des salaires plus élevés d'environ 40 % dans la région parisienne, ce qui conduirait certainement les théoriciens de l'utilité marginale à considérer qu'ils sont plus « productifs » lorsqu'ils sont au service de patrons du CAC40 ou de ministères que ceux qui travaillent pour des collectivités locales ...

pauvres, précarisées ou éloignées de l'emploi, dans des quartiers populaires. La catégorie abstraite de « métropole » pose sur cette hétérogénéité un voile d'ignorance, encourageant les élus à ne voir que les apparences du dynamisme économique, quitte à gaspiller de précieuses ressources dans de coûteuses et inutiles politiques d'« attractivité », et à ignorer les problèmes pourtant croissants de pollution, de ségrégation socio-spatiale, ou de congestion du trafic automobile.

## ► Au-delà de la métropolisation : la mythologie CAME

Ce récit métropolitain s'inscrit dans un discours plus large, que nous avons qualifié de mythologie CAME, pour Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence (Bouba-Olga et Grossetti, 2018). Cette mythologie peut se résumer en quelques propositions : le processus de métropolisation s'inscrirait dans un contexte d'exacerbation de la concurrence mondiale suite à l'émergence des pays à bas coût de main-d'œuvre, à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges, au développement des infrastructures de transport et de communication, à la financiarisation de l'économie... soit à l'approfondissement de la mondialisation. Pour les territoires des pays développés, la seule voie à emprunter pour créer des emplois serait celle de l'innovation. Or, l'innovation se nourrirait de personnes très qualifiées, de talents, de créatifs, de créateurs de start-up... ayant une préférence affirmée pour les espaces très denses, qui leur permettraient d'être assurés de trouver les emplois auxquels ils aspirent, d'être connectés à l'échelle mondiale, d'interagir en face-à-face, d'accroître ce faisant l'ensemble des connaissances disponibles, et de disposer des meilleures aménités. Pour rivaliser dans la compétition mondiale, l'enjeu en termes d'action publique serait donc de soutenir ces métropoles en renforçant leur visibilité et leur attractivité afin d'atteindre l'excellence. Les citoyens auraient pris acte du sens de cette histoire économique jusque dans leur vote, l'élite métropolitaine s'en réjouissant en soutenant des candidats progressistes porteurs de cette vision, les citoyens des espaces périphériques la rejetant en portant leurs voix sur les extrêmes. Or, de la même façon que les discours sur la métropolisation, les autres ingrédients de la CAME sont critiquables.

S'agissant de la compétitivité ou de la concurrence territoriale, d'abord : les territoires sont une partition de l'espace physique, définie sur la base d'un critère administratif (régions, départements...) ou socio-économique (zones d'emploi, aires urbaines...), permettant une collecte organisée des données, et de dire des choses sur la géographie. L'oublier conduit à tomber dans des réifications caricaturales, qui conduisent certains à parler de Toulouse, Paris, Bordeaux... comme s'il s'agissait de personnes dotées d'objectifs et

rivalisant les unes avec les autres. Ce faisant, on occulte l'importance de ce qui relie les territoires : les liens entre une maison mère localisée dans une zone et l'un de ses établissements localisé dans une autre, entre un donneur d'ordre et son sous-traitant, entre un laboratoire scientifique et son partenaire industriel... et tout ce que cela implique en termes de circulation des ressources (personnes, biens, informations). De nombreux territoires français participent à ces processus transterritoriaux, s'inscrivent dans une division générale du travail, se spécialisent sur ce que leurs habitants savent le mieux faire, les acteurs d'autres espaces prenant en charge d'autres aspects des processus économiques. L'enjeu prioritaire consiste donc à identifier ces complémentarités productives et territoriales, s'interroger sur la façon de les entretenir, sur les transformations à l'œuvre et la façon de les accompagner, plutôt que d'opposer les territoires.

L'attractivité, ensuite, est le plus souvent surestimée : les personnes et les entreprises sont peu mobiles et quand elles le sont, c'est soit dans la proximité, soit selon des logiques plus macrorégionales (littoraux, sud de la France) que métropolitaines. Quant aux déterminants de la mobilité des personnes, y compris les personnes dites créatives (Florida, 2002), elles relèvent plus de logiques sociales (je suis né ici, j'ai de la famille ou des amis ici) et de hard factors (j'ai trouvé un emploi ici) que des soft factors (ambiances urbaines, offre culturelle, *etc.*) censés les attirer (Martin-Brelot *et al.*, 2010). En fait, les « talents » que l'on veut attirer sont comme le reste de la population : ils ont une histoire, une famille, des réseaux, et des possibilités d'emploi qui contraignent fortement leurs choix spatiaux. Le plus souvent, ils ne choisissent pas une ville : ils restent ou reviennent dans celle où ils ont déjà vécu, ou acceptent un emploi intéressant dans une ville acceptable. Quant aux créateurs de « start-up », ils fondent très majoritairement leurs entreprises dans l'agglomération où ils vivent (Grossetti, Barthe, Chauvac, 2018).

L'excellence, enfin. Dans l'esprit de nombre de politiques et de certains chercheurs, l'excellence ne pourrait être dissociée de la notion de concentration : les chercheurs étant plus performants lorsqu'ils sont regroupés dans l'espace, il conviendrait de cibler l'effort sur quelques sites, et en leur sein sur les personnes les plus talentueuses, afin d'éviter, Horresco Referens, le « saupoudrage ». Le problème, là encore, est que les travaux empiriques disponibles ne valident pas cette hypothèse. À une échelle agrégée, le nombre de publications d'une ville ou d'une région est en général quasiment une fonction linéaire du nombre de chercheurs, lequel résulte des évolutions de l'enseignement supérieur et des politiques conduites à l'échelle nationale ou locale. Plus encore : l'analyse de l'évolution de la géographie de la recherche à l'échelle mondiale montre que l'on assiste dans la quasi-totalité des pays

non pas à une concentration, mais à une déconcentration de la production scientifique comme de la qualité et de la visibilité de celle-ci, mesurée par le nombre de citations (Maisonobe *et al.*, 2017)... Contrairement aux diffuseurs de la mythologie CAME, nous considérons donc que l'excellence n'est pas le monopole d'une élite de chercheurs plus connus que leurs collègues, mais peut caractériser des activités que chacun peut s'efforcer de réaliser. Cela conduit à penser qu'il est préférable de soutenir l'ensemble de la communauté scientifique (et particulièrement les jeunes chercheurs) que d'accorder des rentes de situation à ceux dont l'activité est la plus visible. De la même façon, sur le plan des activités économiques d'innovation, il est souhaitable de soutenir un large ensemble d'initiatives innovantes, par définition peu ou pas anticipables, sur l'ensemble des territoires où elles émergent.

## ► Quelle alternative à la CAME ?

Lorsqu'on évite l'ensemble des écueils recensés, il nous semble possible de raconter d'une autre façon les évolutions en cours, et d'insister sur les enjeux auxquels les territoires doivent faire face.

L'évolution de la demande, le changement technique et l'approfondissement de la mondialisation ont conduit à une transformation profonde de la structure des activités économiques, les services à la personne pesant de plus en plus, les activités industrielles voyant leur poids reculer. Logiquement, les territoires dynamiques du point de vue démographique comme les littoraux atlantiques et méditerranéens ou le sud-est de la France tirent profit de cette évolution : elles attirent plus que d'autres les populations, ce qui conduit à un développement plus soutenu de l'emploi. Cette « attractivité » n'est pas sans leur poser problème : elle conduit souvent à des problèmes de congestion, de pollution, de montée du prix du foncier, qui peuvent être à la base de processus de gentrification et/ou de conflictualité. L'activité exposée à la mondialisation reste cependant décisive pour la création de richesses et d'emplois. Contrairement à ce qu'affirment les partisans de la mythologie CAME, cette activité n'est cependant pas réservée aux métropoles : elle se déploie sur différents territoires, où se sont accumulées sur le temps long des compétences et des ressources distinctives et dont les habitants ont pu s'adapter aux menaces et opportunités de la mondialisation, du changement technique et de l'évolution de la demande.

L'enjeu, en termes d'action publique, consiste selon nous à sortir du culte de l'excellence, de l'attractivité, du tout-métropole, qui conduit le plus souvent à un gaspillage d'argent public. Il serait préférable de redéployer les ressources mal utilisées à cause de la CAME dans l'équipement des

territoires en ressources génériques, pour que puissent se développer en leur sein les projets les plus innovants sans penser que ces innovations sont réservées à certains types de territoires, de secteurs ou de personnes. Revenir, autrement dit, à des politiques d'aménagement du territoire, pour que les personnes qui y résident puissent couvrir leurs besoins en matière de formation, de santé, de mobilité... L'autre enjeu, dans le sous-domaine des politiques de développement économique, consiste à s'interroger sur les besoins d'investissement en matière de ressources spécifiques. En la matière, nous préconisons d'entrer par les processus socio-économiques : l'enjeu, pour assurer le développement économique des territoires, est de s'interroger sur les spécialisations économiques, qui résultent souvent de processus historiques de plus ou moins long terme et expliquent bien mieux les différentiels de croissance que leur taille. Se prononcer ensuite sur la qualité de la spécialisation des entreprises, sur leur mode d'insertion dans la mondialisation (positionnement en coût ou différenciation), sur leurs capacités d'innovation et sur les problèmes qu'elles rencontrent, problèmes qui ne relèvent finalement qu'assez peu des politiques de développement économique, mais qui soulèvent des questions sur la formation des personnes, le recrutement ou la gestion du foncier.

### ► Conclusion

Les discours sur la métropolisation ne résistent pas à l'épreuve des faits : les catégories de « métropoles » et de « métropolisation », tout comme celles de « villes moyennes », de « rural », de « France périphérique », de « créatif », de « start-up » sont si floues et si difficiles à mesurer statistiquement qu'il serait préférable de les oublier si l'on veut analyser correctement les processus socio-économiques et leur géographie. Combinée aux notions de compétitivité, d'attractivité et d'excellence, la notion de métropolisation a conduit à l'émergence de représentations contestables qui traversent l'échiquier politique et sous-tendent nombre des politiques publiques mises en œuvre récemment en France (fusion des régions, soutien aux métropoles, politiques d'excellence au sein du monde l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...). Il nous semble que les mouvements sociaux que la France connaît depuis l'automne 2018 ne sont pas sans lien avec ce discours, particulièrement élitiste : quels sentiments peuvent avoir les personnes qui ne sont pas désignées comme des créatifs, des chercheurs excellents, des créateurs de start-up ou qui ne résident pas au cœur des plus grandes villes ? Partir des besoins des personnes et des processus à l'œuvre, identifier et construire avec les habitants les réponses adaptées, nous semble une alternative souhaitable, pour ne pas dire indispensable à ce discours.

Cela implique une réflexion sur les fondements de l'analyse des phénomènes territoriaux. Celle-ci gagnerait à oublier ces catégories simplificatrices et à remobiliser ou construire des notions plus robustes qui soient aptes à rendre compte de la complexité de ce qui se joue dans l'entrecroisement et le frottement des processus sociaux multiples qu'implique leur coexistence dans un même espace. La géographie devrait assumer d'être une science de cette complexité plutôt que de se laisser supplanter par des caricatures issues de lectures simplistes des données disponibles. C'est précisément sa capacité à combiner les types de données (historiques, sociales, économiques, politiques) qui fait sa force. Cette force doit plus que jamais s'affirmer dans un contexte où les questions spatiales n'ont jamais eu autant d'importance.

## ■ Bibliographie

- Askenazy P., Martin P. (2015), Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire. Paris, Note du CAE, n°20.
- Baude J. (2015), Les métropoles créent-elles plus d'emplois ? Nancy, Agence De Développement Et D'urbanisme de l'aire Urbaine Nancéenne.
- Bouba-Olga O. (2017), *Dynamiques territoriales : éloge de la diversité*. Poitiers, Éditions Atlantique.
- Bouba-Olga O., Grossetti M. (2015), La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? *Revue De l'OFCE*, n° 143, p. 117-144.
- Bouba-Olga O., Grossetti M. (2018), la mythologie CAME : comment s'en désintoxiquer. HAL, n°01724699v2.
- Bouba-Olga O., Grossetti M., Tudoux B. (2016), On voit des métropoles partout, sauf dans les statistiques. HAL, n°01276897.
- Bouba-Olga O., Grossetti M., Tudoux B. (2018), Les inégalités spatiales de salaire en France : différences de productivité ou géographie des métiers ? HAL, n°01679747.
- CGET (2018), Rapport sur la cohésion des territoires, juillet.
- Davezies L., Pech T. (2014), La nouvelle question territoriale. *TERRA NOVA*, septembre.
- Florida, R. (2002), *The Rise of the Creative Class and How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*. New York, Basic Books.
- France Stratégie (2017), Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? Paris, n°53.
- France Stratégie (2017), Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants. Paris, n°64.
- Geoffard P.-Y. (2016), Pas de mondialisation sans redistribution. *Libération*, 14 novembre 2016.
- Gilli F. (2017), Deux France se feraient face ? C'est un peu rapide ! *Le Monde*, 27 avril 2017.
- Grossetti M., Barthe J.-F., Chauvac N. (2018), *Start-ups, des entreprises comme les autres ? Une enquête sociologique en France*. Paris, Sorbonne Université Presses.

- Guilluy C. (2014), *La France périphérique : Comment on a sacrifié les classes populaires*, Flammarion.
- Guilluy C. (2016), *Le Crépuscule de la France d'en haut*. Paris, Flammarion.
- Insee Première (2018), Entre 2011 et 2016, les grandes aires urbaines portent la croissance démographique française. *Insee Focus*, n°138, décembre.
- Levy J. (2015), Penser les régions avec leurs habitants. *Revue de l'OFCE*, n° 143, p. 277-294.
- Maisonobe, M., Grossetti, M., Milard, B., Jégou L., Eckert D. (2017), The global geography of scientific visibility: a deconcentration process (1999–2011). *Scientometrics*. <https://doi.org/10.1007/s11192-017-2463-2>
- Martin-Brelot H., Grossetti M., Eckert D., Gritsai O., Kovács Z. (2010), The spatial mobility of the 'creative class': a European Perspective. *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 34, n°4, p.854-870.
- Poupard G. (2015), Développement local et emploi productif : un monopole des métropoles ? *Population & Avenir*, n° 725, p. 4-8.
- Rieutort L. (2017), La ruralité en France : des potentiels oubliés ? *Population & Avenir*, n° 731, p. 4-7.
- Shearmur R., Terral L. Polese M. (2013), La géographie de la croissance d'emploi en France à l'aune de processus nord-américains : vers une théorisation du contexte. *Cybergeo : Revue Européenne de Géographie* [en ligne], Espace, Société, Territoire.
- Viard J. (2018), Pour une politique disruptive du territoire : vers un nouveau pacte territorial national. Paris, Fondation Jean Jaurès.